



I.2020.09.23.3.1

3 – COMMISSIONS

3.1 – Climat-Air-Energie (Claire)

1. Préambule

Si la qualité de l'air et ses impacts sur la santé constituent un enjeu fondamental pour le secteur des mobilités depuis près de 25 ans, avec la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996, l'enjeu climatique pour le devenir de l'humanité et de la biodiversité est devenu majeur.

Au niveau national, la **stratégie nationale bas carbone (SNBC)**, introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en août 2015, a été révisée en 2018-2019. Elle a désormais pour objectif l'atteinte de la **neutralité carbone en 2050**. Elle correspond à la réduction des émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) d'un facteur au moins égal à 6.

Présenté par la Commission Européenne en décembre 2019, le **Pacte Vert Européen** (« european green deal ») vise également la neutralité carbone en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 à au moins 50 % par rapport aux niveaux de 1990

2. Contexte local

La commission Energie

La Mission Energie a été créée en 2012 et a été pérennisée en 2014 par la création de la commission « Développement Durable et énergie », présidée par M. Denis Bacou.

Les travaux menés dans ce contexte ont mis en évidence l'enjeu pour Tisséo Collectivités de réduire la consommation d'énergies fossiles (Diesel et GNV) des bus et les rejets de polluants associés.

La commission a dégagé les objectifs suivants :

- réduire la facture énergétique et l'empreinte Carbone du réseau bus Tisséo en utilisant des bus plus propres et plus silencieux ;
- supprimer progressivement (horizon 2025) les véhicules diesel du parc Tisséo, en actant qu'à partir de 2015, plus aucun bus « tout diesel » ne serait mis en service ;
- faire appel à des solutions industrielles, alternatives au diesel, en privilégiant la technologie Gaz et en s'orientant vers une consommation de biogaz permettant d'améliorer le bilan global d'utilisation de cette énergie.

La loi de transition énergétique du 18 août 2015 et le décret véhicules à faibles émissions n° 2017-23 du 11 janvier 2017 ont confirmé l'anticipation politique locale de ne plus acheter de bus tout diesel.

Entre 2016 et 2019, 112 bus à énergie alternative (hybride, GNV et électrique) ont été acquis. En 2020, les bus à énergie alternative représentent 58 % du parc de matériel roulant.

Ces investissements très concrets en faveur de la réduction des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, ajoutés à la part croissante de l'offre et des déplacements réalisés en mode intégralement électrique (métro, tramway et bientôt Téléo), ne sont pas les seules actions de Tisséo Collectivités en faveur de la réduction de l'empreinte environnementale.

Les actions en faveur de la réduction des déplacements carbonés

Le principal facteur de réduction de la mobilité carbonée est le report modal des déplacements réalisés en voiture vers les alternatives moins carbonées : modes actifs, transport public, mobilités partagées (covoiturage, autopartage), et au-delà, l'ensemble des 39 actions du Projet Mobilités, y compris une meilleure cohérence urbanisme-mobilités et les démarches de plans de mobilité employeurs.

Face à ces défis, depuis l'approbation du Projet Mobilités en février 2018, des actions se sont précisées et/ou engagées, renforçant les effets du PDU en faveur de la décarbonation et de la réduction des polluants liés à la mobilité :

- les **schémas directeurs cyclable et piéton d'agglomération**, délibérés en décembre 2019 ;
- le développement des **pactes urbains** ;
- les **études multimodales** réalisées par l'Etat, la Région, le Département, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités, dont, par exemple, l'étude du RER menée par la Région ; ou les actions sur le covoiturage
- la **Zone à Faible Emission (ZFE)**, dont le scénario préférentiel a été annoncé récemment par le Président de Toulouse Métropole.
- Les élaborations en cours des schémas directeurs Covoiturage et management de la mobilité.
- La mise en place de nouveaux services vélos sur les grandes zones économiques.
- La mise en œuvre du programme européen CoMMUTE sur la zone aéroportuaire et du projet Eco-Mode porté par le dispositif des certificats d'économie d'énergie, les deux démarches ciblant le développement de l'usage des modes les moins polluants.

Ces actions constituent également la déclinaison des Plans Climats Air Energie Territoriaux de Toulouse Métropole, du SICOVAL, du Muretain Agglo et de la Save au Touch.

Si l'on considère à la fois la stratégie énergétique du réseau Tisséo et les objectifs du Projet Mobilités, la stratégie globale de Tisséo Collectivités peut se résumer à la stratégie A-S-I « Avoid-Shift- Improve » que l'on peut traduire par « Eviter-Changer-Améliorer » :

- « Eviter » : réduire le volume et la longueur des déplacements carbonés,
- « Changer » : favoriser le report vers les modes les moins polluants et les moins carbonés,
- « Améliorer » : réduire l’empreinte environnementale du réseau Tisséo.

On peut ajouter l’objectif « connaître et prévoir » :

- Connaître en poursuivant la mesure de la qualité de l’air, en actualisant régulièrement le bilan carbone de Tisséo.
- Prévoir en mettant à jour l’évaluation du projet mobilités pour prendre en compte l’effet des actions qui ont été précisées, renforcées depuis le premier bilan. Ce travail pourra être réalisé avec les partenaires concernés pour une meilleure intégration des différentes actions de ces derniers.

3. Rôle de la Commission Climat Air Energie

Afin de développer et de mettre en œuvre cette stratégie globale en faveur de la décarbonation, de l’amélioration de la qualité de l’air et de l’utilisation des énergies renouvelables, il est proposé de créer une Commission CLimat AIR Energie (CLAIRE), articulée avec la mission Energie.

Cette commission est chargée de :

- Proposer dans le cadre des missions relevant de la compétence de Tisséo Collectivités les actions de réduction de ces émissions à travers une stratégie globale « Eviter – Changer - Améliorer »,
- Partager les connaissances et les prévisions relatives à pollution de l’air et aux gaz à effet de serre liés à la mobilité,
- Mesurer l’impact des actions sur le réseau Tisséo en matière d’empreinte environnementale.

Les actions de mesure de qualité de l’air réalisées par Atmo-Occitanie dans le cadre d’un programme pluri-annuel s’inscriront en réponse aux objectifs et besoins de la commission, au-delà des mesures annuelles de qualité de l’air au sein des enceintes ferroviaires souterraines du métro.

Des démarches d’évaluation des GES et des polluants atmosphériques pourront être systématisées lors de l’accompagnement des plans de mobilité employeur ou de constitution de tableaux multicritères de scénarios de projet.

La Mission Energie présidée par M. Denis BACOU, dédiée à la réduction de l’empreinte environnementale du réseau Tisséo et en charge de la stratégie énergétique du parc Bus, alimentera le volet « Améliorer » de la stratégie globale.

Il est proposé la composition suivante :

- Jean-Michel LATTES
- Joseph CARLES
- François CHOLLET
- Yannick MARTIN
- Philippe PERRIN
- Dominique SANGAY
- Jean-Marc TERRISSE
- Vincent TERRAIL NOVES

Il est proposé de confier la présidence de cette commission à M. François CHOLLET.

Les actions de mesure de qualité de l'air réalisées par Atmo-Occitanie dans le cadre d'un programme pluri-annuel s'inscriront en réponse aux objectifs et besoins de la commission, au-delà des mesures annuelles de qualité de l'air au sein des enceintes ferroviaires souterraines du métro.

Enfin, des démarches d'évaluation des GES et des polluants atmosphériques pourront être systématisées lors de l'accompagnement des plans de mobilité employeur ou de constitution de tableaux multicritères de scénarios de projet.